

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949

12 août 2013

### SOMMAIRE

Aeffe Participations Immobilières et Immobilières S.A. ....	93512	Quetzacoatl Invest .....	93506
AGR Trading (Lux) SICAV/SIF .....	93516	Quo Vadis S.à r.l. ....	93508
Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A. ....	93513	Rearden L Holdings 3 S.à r.l. ....	93510
Auchan Immobilier du Kirchberg .....	93508	RE Constellation II S.à r.l. ....	93511
Bellevue JV Berlin S.à r.l. ....	93517	Renaissance 1849 S.A. ....	93515
BNY Mellon Compass Fund .....	93507	Ring S.à r.l. ....	93517
Bureau de Service International S.A. ....	93521	RISS Partnership International .....	93517
C2M S.A. ....	93520	Rosenthal Holding S.à r.l. ....	93517
Cityman S.à r.l. ....	93512	RP Complex Holding II S.à r.l. ....	93506
Crevest Holding S.A. ....	93520	RP Complex Holding S.à r.l. ....	93508
Crevest Holding S.A. ....	93520	Sofinex S.A. ....	93511
Dyal (Luxembourg) .....	93515	SOF-VIII CT Investments S.à r.l. ....	93510
FIDDIAM PM (FIDDIAM Performance Marketing) S.A. ....	93521	Solvi Investments .....	93513
FINAJOU société de gestion de patrimoine familial .....	93521	SOPARINTER GROUP Spf, S.A. ....	93519
Financial World Building S.à r.l. ....	93521	Swedbank Asset Management S.A. ....	93519
Finconex S.A. ....	93521	Teramy Investments S.à r.l. ....	93514
FR&R Invest Lux Holding S.A. ....	93521	Tlux Two SA .....	93516
G4S General Services S.A. ....	93506	Transmedia Services S.à r.l. ....	93514
Gestlux Management S.A. ....	93520	Transmedia Services S.à r.l. ....	93518
Harmonie Cuisines S.A. ....	93508	Triumterra S.A. ....	93509
Hermesco Holding S.A. ....	93522	Tuvalu International S.A. ....	93509
Ice Cream .....	93506	Uncavasa Luxemburgo S.A. ....	93514
Kempen International Funds .....	93522	Uniloc Luxembourg S.A. ....	93510
LED Acquisition S.C.A. ....	93547	United International Management S.A. ..	93514
LSRC II S.à r.l. ....	93516	Val'Inn .....	93506
Milton Holding S.A. SPF .....	93511	Valleverde Sàrl .....	93514
Norama Fund .....	93512	Verizon Business Security Solutions Luxembourg .....	93509
OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l. ..	93550	Verizon Business Security Solutions Luxembourg .....	93510
Optiroad S.A. ....	93511	Vern Participations et Gestions Immobilières S.A. ....	93518
PAH Luxembourg 2 Sàrl .....	93552	Vision Concept S.A. ....	93507
PAH Luxembourg 2 Sàrl .....	93552	Wilkes S.A. ....	93518
Portugal (Brisa) 3 S.à r.l. ....	93513	XLNT S.A. ....	93515

**Ice Cream, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

—  
Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Jabir CHAKIB

*Gérant*

Référence de publication: 2013083273/12.

(130103354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**G4S General Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juin 2013.

Anne PERINO

*Directeur Financier*

Référence de publication: 2013083251/12.

(130102631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083521/10.

(130102877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Quetzacoatl Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.395.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QUETZACOATL INVEST*

Référence de publication: 2013083496/10.

(130102676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Val'Inn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.292.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083635/10.

(130102512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Vision Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 51.468.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 14 juin 2013:

- a été maintenir en charge comme administrateur:

Monsieur Lambertus Gerardus WIJNTJES, conseiller, né le 25 janvier 1950 à Bussum (Pays Bas), demeurant Oud Loosdrechtsedijk 251-V, 1231 LZ Loosdrecht (Pays Bas), durée du mandat: indéterminée;

- a été nommée administrateur:

Monsieur Cornelis Adrianus RONGE, conseiller, né le 25 juin 1960 à Rotterdam (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Stichting Eurovennootschappen, Kamer van Koophandel (RCS) Utrecht, No. 30226724;

- a été maintenir en charge comme administrateur:

Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée;

- a été maintenir en charge comme administrateur-délégué:

Monsieur Cornelis Johannes VROLIJKS, conseiller, né le 22 septembre 1946 à Nijmegen (Pays Bas), demeurant 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort, durée du mandat: indéterminée, pouvoir avec sa seule signature;

- a été nommée commissaire aux comptes:

Herrn Reimund Kläs, Steuerberater - Vereidigter Buchprüfer, né le 22 janvier 1960 à Trèves (Allemagne), adresse professionnelle 11, route de Luxembourg, L-6450 Echternach, durée du mandat: indéterminée;

en remplaçant Vision Consultancy S.A., RCS Luxembourg No. B 73048.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013082942/27.

(130102081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**BNY Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 67.580.

*Extrait des Décisions prises par Résolution Circulaire du Conseil d'Administration au 28 mars 2013*

*Composition du Conseil d'Administration*

- Le Conseil d'Administration a noté la démission de Monsieur Martin Tillert en tant qu'Administrateur Président de la Société avec effet au 31 mars 2013.

- Après agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, le Conseil d'Administration a noté la cooptation de Monsieur David Micheal Turnbull, (né à Paeroa, Nouvelle Zélande, le 04 avril 1958 et résident professionnellement 160 Queen Victoria Street, Londres, EC4V 4LA, Royaume Uni) avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013, et son élection en tant qu'Administrateur Président de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

Au 1<sup>er</sup> avril 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur David Micheal Turnbull (Président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Udo Göbel

- Madame Anne de Nonancourt

- Monsieur Gregory Allan Brisk

- Monsieur Peter Raab

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

BNY Mellon Compass Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013083045/27.

(130103087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Auchan Immobilier du Kirchberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.178.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue le 7 juin 2013*

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick BODIN, Directeur du plan et du contrôle de gestion groupe, avec adresse professionnelle au 40 Avenue de Flandre, F- 59170 Croix, Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, avec adresse professionnelle à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014;

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic DECLERCQ n'est pas renouvelé;

- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F-59650 Villeneuve d'Ascq est nommé administrateur en remplacement de Monsieur DECLERCQ, Son mandat viendrait à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2014

- La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

Le 7 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013083020/24.

(130102672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**RP Complex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.248.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083526/10.

(130102933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013083498/10.

(130102897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Harmonie Cuisines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.046.

—  
Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat en ma qualité d'administratrice de la Société Harmonie Cuisines S.A..

Fingig, le 17 juin 2013.

Carole CIMAN.

Référence de publication: 2013083686/10.

(130103265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Tuvalu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.642.

Par décision du Conseil d'Administration du 07 juin 2013, Mr Fabio MASTROSIMONE, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 24.06.2013.

*Pour: TUVALU INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013083616/16.

(130102417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

## EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 mai 2013, il a été décidé de reconnaître la démission avec effet au 4 février 2013, de Monsieur Philippe Marcel Dann, demeurant 20 rue de la République, F-57970 Yutz, France, de sa fonction d'administrateur de la Société.

Le mandat de Monsieur Philippe Marcel Dann en tant que directeur général chargé de la gestion journalière de la Société ayant pris fin le 31 mars 2013, par conséquent son mandat en tant que directeur général chargé de la gestion journalière n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013083638/16.

(130102384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Triumterra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.071.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 25 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

*Pour TRIUMTERRA S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2013083615/22.

(130102958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.161.

Le Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 6 Mai 2013 a approuvé la résolution suivante:

- La démission de Brad Davis en tant qu'Administrateur de catégorie A et administrateur-délégué est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2013.

The Board of Directors of the Company held on May 6, 2013 approved the following resolution:

- The resignation of Brad Davis as a category A Director (Administrateur de catégorie A) and Managing Director (administrateur-délégué) has been accepted and is effective May 1, 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 Juin 2013.

La Société

Référence de publication: 2013083624/16.

(130102920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Étang.  
R.C.S. Luxembourg B 62.274.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 31 mai 2013, Monsieur Dominique Jean-Loup Gaillard, administrateur, résidant professionnellement au 1, Mount Pleasant Road, GB - W5 1SG Londres, Grande-Bretagne est renouvelé dans son mandat d'administrateur de la Société avec prise d'effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

*Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg*

Signature

Référence de publication: 2013083639/16.

(130102955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**SOF-VIII CT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.830.

Les comptes annuels, pour la période du 20 octobre 2009 (date de constitution) au 31 mars 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013083572/11.

(130102779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 142.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013083511/11.

(130102527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Optiroad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.244.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2013*

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de l'administrateur unique de la société, à savoir Monsieur Norbert Meisch.

L'assemblée nomme Docteur André MICHELS, né le 16 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'assemblée prend bonne note du changement d'adresse de siège social du commissaire aux comptes, à savoir:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A (B131410)

44, rue Pasteur

L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083442/19.

(130103250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Milton Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 29.103.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013083408/14.

(130103178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 118.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083509/10.

(130103213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Sofinex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 46.699.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013083574/11.

(130102590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Norama Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013083421/12.

(130102962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Aeffe Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 87.005.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Emilio Binda
- Claudio Vidoli-Manzini
- Fabrizio Poma
- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013082984/21.

(130102978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Cityman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 30.154.

Constituée par acte passé pardevant maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 3 mars 1989, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 191 du 11 juillet 1989 modifiée suivant acte passé devant le même notaire en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 413 du 9 juin 1998.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Carlo Ley de son poste de gérant unique.
- Nomination de Monsieur Carlo Ley demeurant à L-6783 Grevenmacher, 8, Op der Heckmill, au poste de gérant administratif.
- Nomination de Madame Jacqueline Schartz, demeurant à L-6783 Grevenmacher, 8, Op der Heckmill, au poste de gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cityman S.à r.l.

Référence de publication: 2013083101/21.

(130101988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.945.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juin 2013 de la Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Johannes Laurens de Zwart

2. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Martin Paul Galliver

3. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Timothy Airgood

4. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de Surveillance suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

Edward Gerald Perrault

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise agréé suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

*Signataire autorisée*

Référence de publication: 2013082968/29.

(130103118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Portugal (Brisa) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013083459/12.

(130102687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Solvi Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Monsieur Carlos Leal VILLA

*Administrateur*

Référence de publication: 2013083577/13.

(130102354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Uncavasa Luxemburgo S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.036.

Les comptes au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013083623/12.

(130102780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 123.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013083611/11.

(130102836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Teramy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013083589/11.

(130102923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**United International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United International Management S.A.*

Référence de publication: 2013083620/10.

(130103325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Valleverde Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 143.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013083636/10.

(130102632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Dyal (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.142.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2013*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante B.
3. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dyal (Luxembourg)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083129/20.

(130102786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Renaissance 1849 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.614.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 24 mai 2013, le Conseil d'administration de la société anonyme RENAISSANCE 1849 SA a confirmé les pouvoirs de Messieurs Patrice PFISTER et Luciano DAL ZOTTO en tant qu'administrateurs-délégués de la Société pour toute la durée de leur mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Ils pourront engager la Société sous leur seule signature.

Pour extrait conforme

RENAISSANCE 1849 SA

Société anonyme

Référence de publication: 2013083514/16.

(130102623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**XLNT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 67.431.

—  
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2013, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Gabor MOCSKONYI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, et KOFFOUR S.A., société anonyme.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 24.06.2013.

*Pour: XLNT S.A.*

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013083658/18.

(130102418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 153.368.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 21 juin 2013*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.
2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Vareika	Michael	Administrateur
de Vet	Luc	Administrateur
Scalamandre	Ernest	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013082992/25.

(130102729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 146.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSRC II S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013083355/12.

(130102302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Tlux Two SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 83.018.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2013*

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TLUX TWO S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013083605/17.

(130102544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Ring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 54.906.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 6 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société RING Sàrl, ayant eu son siège social à L-2450 LUXEMBOURG, 15, Boulevard Franklin Roosevelt
- Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013083517/14.

(130102964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**RISS Partnership International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013083519/11.

(130102523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Rosenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.950.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2013*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire en date du 11 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083520/15.

(130102845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Bellevue JV Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013083563/14.

(130102476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur François LANNERS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 16 mai 2013.  
S. COLLEAUX / F. LANNERS  
*Director / Director*

Référence de publication: 2013083655/14.

(130102759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 69.097.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2013*

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.  
Régis DONATI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013083640/17.

(130102538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 123.916.

L'an deux mille treize, le trois juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Cinzia FILIPPINI, gérante de sociétés, née à Suzzara (Italie), le 6 novembre 1968, demeurant à L-1221 Luxembourg, 19, rue de Beggen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée TRANSMEDIA SERVICES S.à r.l., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg numéro B 123916, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 520 du 3 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 518 du 19 mars 2011,

et qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de transférer de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, l'exploitation d'un établissement de consommation directe avec vente de pâtisseries préfabriquées, prêtes à servir, à consommer sur place ou à emporter.

La société a également pour objet la prestation de services, l'organisation et la recherche de logistiques pour des tiers.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.»

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cinzia FILIPPINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013083612/45.

(130102837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

#### **SOPARINTER GROUP Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.667.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juin 2013 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joël MARECHAL de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame ZINGA BAZA Antoinette, sans profession, née à Kinshasa le 09 septembre 1961 et domiciliée 226, avenue du Colonel Mondjiba, Quartier Basoko, Commune NgalimaKinshasa Gombe, République Démocratique du Congo.

jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

Pour copie conforme

K. MUKEBA

*Président / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2013083579/16.

(130102453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

#### **Swedbank Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 14 mars 2013*

Le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

**§7. Divers.** Le Conseil d'Administration a nommé les membres de la gestion journalière de la Société suivants:

- Monsieur Dennis NYGREN, né le 5 août 1969 en Suède, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé Directeur délégué à la gestion journalière.

- Monsieur Mikael BENGTTSSON, né le 28 septembre 1978 en Suède, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé Directeur Adjoint délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Stojko Gjurovski / Eva de Falck.

Référence de publication: 2013083584/16.

(130102350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Crevest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 34.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013083849/12.

(130103500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Crevest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 34.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013083852/12.

(130103591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**C2M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.630.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013 de la société «C2M SA», avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2012, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 90 630.*

*Résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Gilles APEL.

Référence de publication: 2013083853/15.

(130103858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Gestlux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 166.811.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

GESTLUX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013083998/15.

(130103584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**FR&R Invest Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.722.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 14 mai 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013083965/12.

(130104169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**FIDDIAM PM (FIDDIAM Performance Marketing) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bureau de Service International S.A.).**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 84.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013083946/12.

(130103529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**FINAJOU société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083950/10.

(130104151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Financial World Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083951/10.

(130103347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Finconex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 41.720.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083954/10.

(130103565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Hermesco Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.977.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2012*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

HERMESCO HOLDING SA

Référence de publication: 2013084025/15.

(130103579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

COMMON TERMS OF CROSS-BORDER MERGER  
("MERGER PROPOSAL")

BETWEEN KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS AND KEMPEN EUROPEAN SMALLCAP FUND N.V.

The undersigned:

1. a. Hendrik Luttenberg;
- b. Jacques Elvinger;
- c. Richard Goddard;
- d. Patrick Hermse;
- e. John Vaartjes,

together constituting the entire board of directors of Kempen International Funds, a société d'investissement à capital variable incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number RCS B 146.018 (the "Acquiring Company");

and

2. Kempen Capital Management N.V., a public limited liability company, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address: 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, registered at the trade register under number: 33181992,

being the sole managing director of Kempen European Smallcap Fund N.V., an investment company with variable capital, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and address: 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, registered at the trade register under number: 33294349 (the "Disappearing Company")

whereas:

- The Acquiring Company and the Disappearing Company (the "Merging Companies") have the intention to merge pursuant to (i) section XIV of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Luxembourg Law on Companies") and (ii) Part 7, Book 2 of the Dutch Civil Code in such a way that the Acquiring Company acquires all the assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession of title and by which the Disappearing Company shall cease to exist (the "Merger").

- On the Merger the (i) articles 261 to 276 of the Luxembourg Law on Companies and (ii) Chapter 3A "Specific Provisions for cross-border mergers" of Book 2 of the Dutch Civil Code are applicable.

- Neither of the Merging Companies has a supervisory board.

- Neither of the Merging Companies has been dissolved, has been declared bankrupt or is under moratorium of payment.

- Neither of the Merging Companies has any employees or a works council.

- All issued shares in the share capital of the Disappearing Company have been fully paid up and with respect to those shares no depositary receipts for shares have been issued with the cooperation of that company and with respect to those shares no right of usufruct or pledge is in existence.

and do the following

COMMON TERMS OF THE CROSS-BORDER MERGER (“MERGER PROPOSAL”):

1. The Acquiring Company shall merge pursuant to (i) section XIV of the Luxembourg Law on Companies and (ii) Part 7, Book 2 of the Civil Code, with the Disappearing Company whereby the Acquiring Company shall acquire all the assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession of title and the Disappearing Company shall cease to exist.

2. The articles of association of the Acquiring Company read now as indicated in Schedule A to this proposal. The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended on the occasion of the Merger.

The Schedule mentioned above is an integrated part of this Merger Proposal.

3. There are neither natural persons nor legal entities which, other than as shareholder, have special rights as referred to in section 2:320 in conjunction with section 2:312 subsection 2 under c Dutch Civil Code towards the Disappearing Company such as a right to receive a distribution of profits or to acquire shares, as a result of which no rights or compensatory payments as referred to in the above mentioned sections shall have to be granted.

4. Nor the directors of the companies to be merged nor any third person involved with the proposed Merger, shall obtain any benefit in connection with the Merger.

5. No changes in the composition of the management board of the Acquiring Company are intended.

6. The financial information of the Disappearing Company will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as from the date on which the merger becomes effective: 23 October 2013 (the “Effective Date”).

7. In connection with the passing of the shareholding of the shareholders of the Disappearing Company, to the shareholders of the Disappearing Company shares in the Acquiring Company will be allocated.

8. It is intended that the activities of the Disappearing Company shall be continued the same way by the Acquiring Company.

9. A procedure for determination of arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the company as referred to in article 261 4, b and c of the Luxembourg Law on Companies and section 2:333k Dutch Civil Code will not be applicable to the Merger as neither of the Merging Companies has any employees. Therefore the Merger has also no repercussions on employment.

10. The articles of association of the Merging Companies do not contain any provisions in respect of the approval of the resolution to merge.

11. The Merger has no impact on the amounts of the goodwill and as a result of the Merger the distributable reserves in the balance sheet of the Acquiring Company will increase with an amount equal to the distributable reserves of the Disappearing Company as of the Effective Date.

12. The impact and the changes involved by the merger are illustrated by a comparison table between the features of the Acquiring Company and the ones applicable to the Disappearing Company in terms of investment objectives and policies, currency, charges and expenses, net asset value calculation, dealing cut-off time and valuation rules, minimum subscription and redemption limits, timing of payment of the redemption proceeds, taxation, financial year periods and dividend policy, as contained in Schedule D to this proposal and the interim financial information.

The Schedule mentioned above is an integrated part of this Merger Proposal.

13. According to the exchange ratio of the shares, for one (1) ordinary share in the share capital of the Disappearing Company one (1) Class B share in the share capital of the Acquiring Company will be allotted. The relevant Class B shares will be issued in the sub-fund named “Kempen (Lux) European Smallcap Fund”. As a result of the acquisition of all assets and liabilities of the Disappearing Company by universal succession of title the intrinsic value of a Class B share will be similar to the intrinsic value of the share in the share capital of the Disappearing Company as of the Effective Date. At the Effective Date no priority shares in the capital of the Disappearing Company will be outstanding anymore. The priority shares will be cancelled as result of the merger.

14. The valuation of the assets and liabilities as at the Effective Date which will be transferred to the Acquiring Company resulting from the Merger will be done by use of the generally accepted standards of valuation which have been used for the interim financial statements of the Disappearing Company. No particularities have occurred.

15. The interim financial information related to the state of the assets and liabilities per 30 June 2013 of the Disappearing Company and the Acquiring Company are used to establish the conditions of the Merger.

16. As of the Effective Date the shareholders of the Disappearing Company shall equally with the other shareholders which are entitled to the Class B shares, participate in the profits of the Acquiring Company as more fully described in the prospectus of the Acquiring Company.

17. In case of application of section 2:333h of the Dutch Civil Code the compensation per share will be: the intrinsic value of a share as per the Effective Date minus the discount as described in the prospectus of the Disappearing Company.

18. If differences may occur in the explanation of the text due to the translation the English text will be decisive.

Schedule A:	Current text of the articles of association of the Acquiring Company.
Schedule B:	The Last three annual accounts of the Disappearing Company and the Acquiring Company and with the experts' certificate, insofar applicable, and the interim financial information of the Disappearing and Acquiring Company as per 30 June 2013
Schedule C:	The auditor's declaration as mentioned in section 2:328 subsection 1 second sentence juncto section 2:333g subsection 1 and the auditor's declaration of the auditor as mentioned in section 2:328 subsection 1 first sentence of the Dutch Civil Code
Schedule D:	Comparison table of the respective features of the Acquiring Company and the Disappearing Company

The board of directors of Kempen International Funds

R. Goddard / J. Elvinger / P. Hermse / H. Luttenberg / J. Vaartjes

Director / Director / Director / Chairman / Director

Signed on: 29/07/2013 / 29/07/2013 / 30/07/2013 / - / 29/07/2013

The managing board of Kempen European Smallcap Fund N.V.

Kempen Capital Management N.V.

Signature

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

**Projet commun de fusion transfrontalière  
(le «Projet de Fusion»)  
entre Kempen International Funds et Kempen European Smallcap Fund N.V.**

Les soussignés:

1. a. Hendrik Luttenberg;
- b. Jacques Elvinger;
- c. Richard Goddard;
- d. Patrick Hermse;
- e. John Vaartjes;

ensemble constituant l'ensemble du conseil d'administration de Kempen International Funds, une société d'investissement à capital variable constituée selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.018 (ci-après la «Société Absorbante»);

et

2. Kempen Capital Management N.V., une société anonyme ayant son siège social et son adresse à Amsterdam, à 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, immatriculée au registre du commerce sous le numéro: 33181992,

étant le dirigeant unique de Kempen European Smallcap Fund N.V., une société d'investissement à capital variable ayant son siège social et son adresse à Amsterdam, à 1077 WZ Amsterdam, Beethovenstraat 300, immatriculée au registre du commerce sous le numéro: 33294349 (ci-après la «Société Absorbée»), représentée par son administrateur unique;

Attendu que:

- La Société Absorbante et la Société Absorbée (les «Sociétés Fusionnantes») entendent fusionner conformément à (i) la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés») et (ii) la Partie 7, livre 2 du Code Civil néerlandais de sorte que la Société Absorbante absorbe tous les avoirs et toutes les dettes de la Société Absorbée par transfert universel du patrimoine et que la Société Absorbée cesse dès lors d'exister (ci-après la «Fusion»).

- Les articles 261 à 276 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et (ii) Chapitre 3A «Dispositions spéciales en matière de Fusions transfrontalières» du Livre 2 du Code Civil néerlandais sont applicables.

- Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas de conseil de surveillance.

- Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés, ni de comité d'entreprise.

- Toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société Absorbée ont été intégralement libérées, aucun certificat représentatif des parts sociales n'a été émis par la Société Absorbée, et les parts sociales n'ont été ni grevées d'un droit d'usufruit, ni nanties.

Et d'acter le projet commun de fusion transfrontalière (ci-après le «Projet de Fusion») suivant:

**CONDITIONS DU PLAN DE FUSION TRANSFRONTALIERE**

1. La Société Absorbante fusionne conformément à (i) la section XIV de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et (ii) la Partie 7, livre 2 du Code Civil néerlandais avec la Société Absorbée, selon lesquels la Société Absorbante absorbe

tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par transfert universel du patrimoine et la Société Absorbée cesse dès lors d'exister.

2. Les statuts de la Société Absorbante se lisent actuellement tels qu'indiqué dans l'Annexe A du présent Projet de Fusion. Les statuts de la Société Absorbée ne seront pas modifiés du fait de la Fusion. L'Annexe mentionnée ci-dessus forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion.

3. Aucune personne physique ni morale n'a, sauf en tant qu'actionnaire, d'avantages particuliers au sens de la section 2:320, sous-section 2 c) du Code Civil néerlandais à l'égard de la Société Absorbée, tel que le droit de recevoir une part des bénéfices ou d'acquérir des actions, de sorte qu'aucun droit ou paiement compensatoire tel qu'indiqué dans les sections mentionnées ci-dessus ne sera attribué.

4. Ni les administrateurs des sociétés devant fusionner ni tout autre tiers impliqué dans la Fusion proposée n'obtiendra un quelconque bénéfice en relation avec la Fusion.

5. Il n'est prévu aucun changement du conseil d'administration de la Société Absorbante.

6. Les informations financières de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue comptable dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir de la date à laquelle la Fusion deviendra effective: 23 octobre 2013 (la «Date Effective»).

7. Dans le cadre de la passation de l'actionnariat des actionnaires de la Société Absorbée aux actionnaires de la Société Absorbée, des actions de la Société Absorbante leur seront attribuées.

8. Il est prévu que les activités de la Société Absorbée soient reprises par la Société Absorbante.

9. Une procédure pour la détermination des modalités de la participation des employés dans la définition de leurs droits à la participation dans la société comme visé à l'article 261 4) b) et c) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et la section 2:333k du Code Civil néerlandais ne sera pas applicable à la Fusion étant donné qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés. Par conséquent, la Fusion n'a également aucune répercussion sur l'emploi.

10. Les statuts des Sociétés Fusionnantes ne contiennent aucune disposition concernant l'approbation de la décision de fusionner.

11. La Fusion n'a pas d'impact sur le montant du «goodwill» et comme résultat de la Fusion les réserves distribuables dans le bilan de la Société Absorbante augmenteront d'un montant égal aux réserves distribuables de la Société Absorbée à compter de la Date Effective.

12. L'impact et les changements impliqués par la Fusion sont illustrés par un tableau de comparaison entre les caractéristiques de la Société Absorbante et celles de la Société Absorbée en termes d'objectifs d'investissement et politiques, de devise, de frais et charges, de calcul de la valeur nette d'inventaire, d'heure limite de traitement des ordres et des règles d'évaluation, de souscriptions minimum et limites de rachats, de calendrier du paiement des procédures de rachat, de fiscalité, des périodes financières et politique de dividende, telles que contenues dans l'Annexe D de ce Projet de Fusion et dans les informations financières intérimaires.

L'Annexe ci-dessus forme une partie intégrante de ce Projet de Fusion.

13. Selon le ratio d'échange des actions pour une (1) action ordinaire dans le capital de la Société Absorbée, une (1) action de la classe B dans le capital de la Société Absorbante sera distribuée. Les actions de la Classe B concernées seront émises dans le compartiment dénommé «Kempen (Lux) Global Sovereign European Smallcap Fund». A la suite de l'acquisition de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée par transmission universelle, la valeur intrinsèque d'une action de classe B sera similaire à la valeur intrinsèque de l'action dans le capital de la Société Absorbée à compter de la Date Effective. A la Date Effective, plus aucune action prioritaire dans le capital de la Société Absorbée ne sera en circulation. Les actions prioritaires seront annulées à la suite de la fusion.

14. L'évaluation des actifs et passifs à la Date Effective qui seront transférés à la Société Absorbante à la suite de la Fusion sera faite par l'utilisation des normes généralement acceptées pour l'évaluation qui ont été utilisés pour les états financiers intérimaires de la Société Absorbée. Aucune particularité n'est apparue.

15. Les informations financières intérimaires relatives à l'état des actifs et passifs au 30 juin 2013 de la Société Absorbée et de la Société Absorbante sont utilisés pour établir les conditions de la Fusion.

16. A compter de la Date Effective, les actionnaires de la Société Absorbée participeront de la même manière que les actionnaires ayant droit aux actions de classe B aux bénéfices de la Société Absorbante tel que plus amplement décrit dans le prospectus de la Société Absorbante.

17. En cas d'application de la section 2:333h du Code Civil néerlandais, la contrepartie par action sera la valeur intrinsèque de l'action à la date où la Fusion devient effective moins le rabais tel que décrit dans le prospectus de la Société Absorbée.

18. En cas de divergences dans le présent texte dues à la traduction, la version anglaise prévaudra.

- Annexe A: statuts actuels de la Société Absorbante;
- Annexe B: les trois derniers comptes annuels de la Société Absorbée et de la Société Absorbante avec le certificat des réviseurs d'entreprises, dans la mesure où cela est applicable, et les informations financières intérimaires pour les Sociétés Absorbée et Absorbante au 30 juin 2013;
- Annexe C: le rapport du réviseur d'entreprises comme mentionné dans la section 2:328 paragraphe 1 seconde phrase de l'article 2:333 g paragraphe 1 et la déclaration du réviseur d'entreprises telle que mentionnée dans la section 2:328 paragraphe 1 première phrase du Code Civil néerlandais;
- Annexe D: tableau comparatif des caractéristiques respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Le conseil d'administration de Kempen International Funds

H. Luttenberg / J. Elvinger / R. Goddard / P. Hermse / J. Vaartjes  
Président / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Le conseil de gérance de Kempen European Smallcap Fund N.V.  
Kempen Capital Management N.V.  
Managing director

**"Kempen International Funds"**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

**Statutes**

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of April.

Before us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Kempen Capital Management N.V., a company organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands, represented by Me Joachim Cour, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 April, 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it intends to incorporate in Luxembourg:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS" (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the article of incorporation of the Company (the "Articles"), as prescribed in Article 29 hereof.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended (the "2002 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by the law, it may be transferred within any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors (the "Board"). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof. The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by the 2002 Law.

The Board is authorized without limitation to issue further shares to be fully paid at any time at the Net Asset Value per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

The Board may further decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure or hedging policy, or other distinctive feature, is applied to each sub-class. If sub-classes are created, references to "classes" in these Articles should, where appropriate, be construed as references to such "sub-classes".

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in Euro be translated into Euro and the capital shall be the total net assets of all the classes.

**Art. 6.** The Company may elect to issue shares in both registered or bearer form. In the case of registered shares, unless the Board decides to issue share certificates, each shareholder will receive a confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, certificates will be issued in such denominations as the Board shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Both signatures may be either manual, or printed, or stamped. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the Board. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him, and upon application, obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, at their address in the register of shareholders of the Company (the "Register of Shareholders") and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Company, other than bearer shares, shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated shares certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder

for the costs of a duplicate or for a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

**Art. 8.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person would result in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any “U.S. person”, as defined hereafter, and for such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a U.S. person,

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such shareholder’s shares rests or will rest in U.S. persons and,

(c) where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or holds shares in excess of the maximum percentage or would cause the maximum number to be exceeded, or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties as the Board may require, compulsorily purchase from any such shareholder all or part of the shares held by such shareholder in the following manner:

1. The Company shall serve a notice (hereinafter called the “purchase notice”) upon the shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as to such shares in the Register of Shareholders.

2. The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called “the purchase price”) shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company, determined in accordance with Article 23 hereof.

3. Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the shareholding confirmation or share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the confirmation or share certificates.

4. The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term “U.S. Person” shall mean a citizen or resident of the United States of America, a partnership organized or existing under the law of any state, territory or possession of the United States of America, or a company organized under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust whose income derives from sources outside the United States of America and are not included in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it. The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

In addition to the foregoing, the Company may restrict the issue and transfer of shares of a class or sub-class to institutional investors within the meaning of article 129 of the 2002 Law (“Institutional Investor(s)”). The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class- or sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or sub-class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Company will convert the relevant shares into shares of a class or sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this article. The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares

of a class or sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or sub-class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of the month of January at 2 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Special meetings of the holders of shares of any one class or of several classes may be convened to decide on any matters relating to such one or more classes and/or to a variation of their rights.

**Art. 11.** The quorum and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the general meetings of shareholders of the Company, as well as the class meetings convened to decide on matters which relate exclusively to such classes, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy form. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked. At the Board's discretion, a shareholder may also participate at any meeting of shareholders by visioconference or any other means of telecommunication allowing to identify such shareholder. Such means must allow the shareholder to effectively act at such meeting of shareholders, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such shareholder.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The Board may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders and for proxies to be validly taken into consideration.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the Board in accordance with the provisions of Luxembourg law.

**Art. 13.** The Company shall be managed by the Board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote and in the manner provided by law, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The Board chooses from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another director (and, in respect of shareholders' meetings, any other person) as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or any other electronic means of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

Directors may also assist at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote be confirmed in writing.

A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication allowing to identify such director. Such means must allow the director to effectively act at such meeting of the board of directors, the proceedings of which must be retransmitted continuously to such director. Such a board meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board or to any contractual party.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, or to any contractual party.

Decisions may also be taken by written resolutions signed by all the directors.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 16.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Articles, to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board shall have the power to act on behalf of the Company in relation to all matters which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each class and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law and by regulations and as may be determined by the Board.

The Board may decide that investment of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in or another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any of the Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such class' total net assets.

The Board may decide that investments of the Company be made in financial derivative, instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as defined by law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1)

of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board may decide that investments of a class to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any class in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the 2002 Law unless otherwise specified for a specific class in the sales documents of the Company.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Kempen Capital Management N.V., any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be conflictual according to applicable laws and regulations.

**Art. 18.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the individual signature of any duly authorized officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 20.** The Company shall appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by Article 113 of the 2002 Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company in the minimum amount as disclosed in the sales documents of the Company.

The Redemption Price shall be paid normally within such time limit after the relevant Valuation Date decided by the Board and disclosed in the Company's sales documents or on the date the share certificates (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per share of the relevant class determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less an adjustment or charge, including deferred sales charge or redemption charge, if any, as the sales documents may provide.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates, if any, for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the Redemption Price may be paid.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the sales documents of the Company, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such class.

If on any Valuation Date redemption or conversion requests relate to more than 10% of the shares in issue in respect of a class, the Board may declare that part or all of such requests for redemption or conversions will be deferred on a pro rata basis to the next Valuation Date. Such redemption or conversion requests will be complied with in priority to later requests.

The Company shall not give effect to any transfer of shares in its register as a consequence of which an investor would not meet the minimum holding requirement.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason, the net assets of a class or sub-class shall be less than the equivalent of 5 million Euro or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant class or sub-class, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the relevant class or sub-class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant class or sub-class (as determined by the Board), but with no redemption charge, or may merge that class or sub-class with another class or sub-class of the Company or with another Luxembourg UCITS.

A merger so decided by the Board will be binding on the holders of shares of the relevant class or sub-class upon 30 days' prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

Termination of a class or sub-class by compulsory redemption of all shares or its merger with another class or sub-class of the Company or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the class or sub-class to be terminated or merged, at a duly convened class or sub-class meeting of the shareholders of such class or sub-class which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the votes cast of the relevant class or sub-class.

In the case of a merger of the Company with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class or sub-class will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

**Art. 22.** The net asset value of shares (the "Net Asset Value") in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date"), provided that in any case where any Valuation Date would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such Valuation Date shall then be the next bank business day following such holiday. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as conversion from and to shares of each class during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in, is closed including ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the assets of the concerned class of shares or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(e) in case a decision to liquidate the Company or a class hereof on or after the day of publication of the first notice convening the general meeting of shareholders for this purpose.

The Board has the power to suspend the issue, redemption and conversion of shares in one or several classes for any period during which the determination of the Net Asset Value per share of the concerned class(es) is suspended by the Company by virtue of the powers described above. Any subscription, redemption or conversion request made or in abeyance during such a suspension period may be withdrawn by written notice to be received by the Company before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, the shares in question shall be issued, redeemed or converted on the first Valuation Date following the termination of the suspension period. Investors who have requested the issue, redemption or conversion of shares shall be informed should such suspension exceed seven days. Notice may also be published in newspapers in the countries where the Company's shares are publicly sold.

The suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the shares of any other class.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of shares and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at the close of business on such date, by the number of shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest two decimal places, in the following manner unless otherwise provided for in the sales documents of the Company for a class of shares:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

(d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, and;

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

(h) The value of such assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) The value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any Regulated Market, as defined in the sales document of the Company, is based on the last available price.

3) The value of securities and/or financial derivative instruments dealt in on another regulated market is based on the last available price.

4) In the event that any of the securities held in the portfolio of a class on the relevant day are not quoted or dealt in on any Regulated Market or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market, the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2) or 3) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by an independent competent professional appointed by the Board.

5) Units or shares in open-ended investment funds shall be valued at their last available calculated net asset value.

6) Money market instruments are valued at market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, an initial or remaining maturity of more than 12 months. The value of such instruments when not listed or dealt in on any Regulated Market or dealt in on another regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon, and on an amortised cost basis which approximates market value for instruments having, at the moment of their acquisition by the Company, a remaining maturity of 90 days or less.

7) The financial derivative instruments which are not listed on any Regulated Market or traded on any other regulated market shall be subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis in accordance with market practice and verified by an independent competent professional appointed by the Board.

8) The swap transactions will be consistently valued based on a calculation of the net present value of their expected cash flows.

The Company is authorized to apply other adequate valuation principals for the assets of the Company and/or the assets of a given class if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class will be converted into the reference currency of such class at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Board.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair-value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets as further described in the sales document of the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all administrative expenses due or accrued including all fees payable to Investment manager, the custodian and any other representatives and agents of the Company the cost of its incorporation and registration with regulatory authorities,

as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, notifications, marketing and advertisement expenses, any infrastructure expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and;

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature. In determining the amount of such liabilities the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of shares in the following manner:

(a) The proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this article;

(b) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

(c) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

(d) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools in equal parts or, if the amounts so justify, prorata to the Net Asset Values of the relevant classes;

(e) Upon the payment of dividends to the holders of shares in any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, to such sub-classes.

D. For the purpose of this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares and;

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

E. Pooling

The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the directors may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned.

The assets of the Asset Pool to which each Participating Fund shall be entitled, shall be determined by reference to the allocations and withdrawals of assets by such Participating Fund and the allocation and withdrawals made on behalf of the other Participating Funds.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Asset Pool at the time of receipt.

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value, as hereinabove defined, for the relevant class of shares increased by such commissions to be decided by the Board in its discretion and disclosed in the sales documents. The price so determined (the "Offer Price") shall be payable within a period as determined by the directors which shall not exceed seven business days after the date on which the Shares were allotted. The Offer Price may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets con-

tributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board, consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

**Art. 25.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the 2002 Law (the “Custodian”). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Board shall use its best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the Board shall appoint such company to be Custodian in place of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 26.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 October and shall terminate on the 30 September of the following year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. When there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into Euro and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

**Art. 27.** The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board in respect of each class of shares, determine how the annual profits shall be disposed of. Dividends may include realised and unrealised capital gains after deduction of realised and unrealised capital losses.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on whether or not dividends are distributed to the shares of any class shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth under article 11, of the shareholders of such class.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the pool of assets relating to such class of shares upon decision of the Board.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, exceptionally, in such other currency and at such places and times as shall be determined by the Board.

Dividends may further, in respect, of any class of shares, include an allocation from an equalization account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

**Art. 28.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

**Art. 29.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

**Art. 30.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended as well as to the 2002 Law.

#### *Transitory dispositions*

(1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 30 September 2010.

(2) The first annual general meeting will be held on Thursday 13 January 2011.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Kempen Capital Management N.V. ....	EUR 300,000.-	300
TOTAL .....	EUR 300,000.-	300

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

### Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### General Meeting of Shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately taken the following resolutions:

##### First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

- Hendrik Luttenberg, Managing Director, Kempen Capital Management N.V., The Netherlands; with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands.
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, with professional address at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Richard Goddard, Associate, The Directors' Office S.A., Luxembourg, with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Patrick Hermse, Chief Financial Officer, Van Laschot Trust Luxembourg, Luxembourg, with professional address at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.
- John Vaartjes, Operational Manager, Kempen Capital Management N.V., The Netherlands, with professional address at Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam, The Netherlands.

##### Second resolution

The following have been appointed auditor for a term expiring at the date of the next annual general meeting:  
Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kempen Capital Management N.V., une société constituée selon le droit en vigueur aux Pays-Bas, ayant son siège social à Beethovenstraat 300, 1077 WZ, Amsterdam (Pays-Bas), représentée par Me Joachim Cour, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2009.

La procuration remise, signée par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société qu'elle entend constituer au Luxembourg comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination «KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS» (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts de la Société (les «Statuts»), ainsi qu'il est précisé à l'article 29 ci-après.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés par la loi tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi de 2002»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, il peut être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par décision du conseil d'administration (le «Conseil»). N peut être créé par simple décision du Conseil des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'Etranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'Etranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini par l'article 23 des présents statuts. Le capital minimum de la Société sera le montant minimum requis par la Loi de 2002.

Le Conseil est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions pour payer ou recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans des titres ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations à déterminer par le Conseil pour chacune des catégories d'actions.

Le Conseil peut aussi décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories dont les avoirs seront investis en commun d'après la politique d'investissement de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission d'émission ou de rachat ou une politique de couverture ou toute autre caractéristique est appliquée à chacune de ces sous-catégories. Si des sous-catégories sont créées, les références à «catégories» dans ces Statuts seront comprises comme des références à «sous-catégories».

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des catégories seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

**Art. 6.** La Société a le choix d'émettre des actions nominatives et/ou au porteur. Dans le cas d'actions nominatives, à moins que le Conseil ne décide d'émettre des certificats d'actions, chaque actionnaire recevra une confirmation de sa qualité d'actionnaire.

Si des actions au porteur sont émises, des certificats d'actions seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil. Si un actionnaire au porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme, le coût de cet échange lui sera mis en compte. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat d'actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de l'actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix de souscription. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix de souscription le souscripteur deviendra propriétaire des actions et recevra, sur demande, des certificats d'actions au porteur ou sous forme nominative.

Le paiement de dividendes aux actionnaires nominatifs se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires de la Société (le «Registre des Actionnaires») et pour les actions au porteur contre remise du coupon correspondant.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque actionnaire en nom, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé pour chacune des actions. Tout transfert: d'actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, et b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.

Tout propriétaire d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications de la Société et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions, cette fraction ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des dividendes proportionnels. Pour les actions au porteur, uniquement des certificats attestant un nombre entier d'actions seront émis.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat: sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** La Société pourra restreindre ou s'opposer à la propriété d'actions de la Société au profit de toute personne physique ou morale lorsque la détention d'actions par une telle personne pourrait être de nature à enfreindre les lois ou règlements luxembourgeois ou étrangers, ou lorsqu'une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires.

Notamment, la Société pourra interdire la propriété d'actions de la Société par des «ressortissants des Etats-Unis d'Amérique», tels que définis ci-après, et à cet effet la Société pourra:

(d) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert auraient ou pourraient avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique,

(e) demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si, dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique; et

(f) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société, ou détient des actions dépassant le pourcentage maximum, ou provoquerait que le nombre maximum soit dépassé, ou a fourni de faux certificats et garanties ou a omis de fournir les certificats et garanties à déterminer par le Conseil. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées, l'avis de rachat spécifiant les titres à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce montant sera endossable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis d'achat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre des Actionnaires.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts.

3) Le paiement sera effectué au propriétaire des actions sauf en période de restriction de change, et le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise de la confirmation d'actionnariat ou du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise des confirmations ou certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

(g) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque fois qu'il sera utilisé dans les présents Statuts, le terme «Personnes US» se référera à un citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, à une association constituée ou existant sous les lois d'un quelconque état, territoire ou d'une quelconque possession des Etats-Unis d'Amérique, ou à une société constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, territoires, possessions, ou à une quelconque succession ou à un quelconque trust autres qu'une succession ou un trust dont les revenus trouvent leur source en dehors des Etats-Unis d'Amérique et n'entrent pas dans les revenus bruts à la base du calcul de l'impôt US sur le revenu dû par ce dernier. Le Conseil peut, de temps en temps, modifier ou clarifier le sens précisé ci-dessus.

De surcroît, la Société pourra restreindre l'émission et le transfert d'action d'une catégorie ou sous-catégorie, aux investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi de 2002 («Investisseurs Institutionnels»). La Société peut discrétionnairement retarder l'acceptation de toute demande de souscription pour les actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait obtenu des preuves suffisantes de la qualité d'Investisseur Institutionnel du souscripteur. S'il s'avère, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'une catégorie ou d'une sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, n'est pas un tel Investisseur Institutionnel, la Société convertira les actions concernées en actions d'une catégorie ou sous-catégorie qui n'est pas réservée aux Investisseurs Institutionnels (s'il existe une catégorie ou sous-catégorie avec de telles caractéristiques), ou la Société rachètera obligatoirement les actions concernées selon les dispositions des présents Statuts. La Société refusera de rendre effectif tout transfert d'actions et en conséquence refusera d'inscrire tout transfert dans le Registre des Actionnaires lorsque suite à un tel transfert les actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, seraient détenues par une personne ne se qualifiant pas comme Investisseur Institutionnel.

En plus des responsabilités découlant de la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas qualifié d'Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une catégorie ou sous-catégorie réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemne la Société, le Conseil, les autres actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée et le personnel de la Société pour tout dommage, perte et frais résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné avait fourni des documents incorrects ou induisant en erreur ou établissant de manière erronée la qualité d'Investisseur Institutionnel, ou encore lorsque ledit actionnaire avait omis de notifier à la Société la perte d'une telle qualité.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de janvier à 14h00 (heure Luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Des assemblées spéciales des actionnaires d'une ou plusieurs catégories pourront être convoquées en vue de statuer sur des sujets ayant trait à cette ou ces catégories et/ou à une modification de leurs droits.

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi régleront la convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, aussi bien que les réunions de catégories d'actions pour des sujets relatifs exclusivement à ces catégories, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action de n'importe quelle catégorie, indépendamment de la Valeur Nette d'Inventaire par action des actions de chaque catégorie, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par facsimilé une autre personne comme mandataire ou par tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Un tel mandat sera valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'il ne soit spécifiquement révoqué. A la discrétion du Conseil, un actionnaire pourrait aussi participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. De tels moyens doivent permettre à l'actionnaire d'agir effectivement à de telles assemblées des actionnaires, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue audit actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés ne doivent pas prendre en compte les votes émis en relation avec des actions représentées à l'assemblée, mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote en blanc ou nul.

Le Conseil peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires aussi bien que par les mandataires pour prendre part à l'assemblée générale afin que les votes soient valablement pris en considération.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

**Art. 13.** La Société sera administrée par le Conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix et de la manière prescrite par la loi un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra désigner également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désigneront à la majorité un autre administrateur (et, pour une assemblée générale, toute autre personne), pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil, s'il y a lieu, nommera des employés de la Société dont un administrateur-délégué, un secrétaire, des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et autres employés dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les employés n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les employés nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par facsimilé ou tout autre moyen électronique. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur peut assister à une réunion du Conseil en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par facsimilé ou tout autre moyen électronique capable d'établir ce mandat. Les administrateurs peuvent voter aussi par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique capable d'établir un tel vote.

Les administrateurs peuvent assister aussi aux réunions du Conseil par liaison téléphonique ou par conférence téléphonique, pourvu que leur vote soit confirmé par écrit.

Un administrateur peut aussi participer à toute réunion du Conseil par visioconférence ou par autres moyens de télécommunication permettant l'identification d'un tel administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur d'agir d'une manière effective à de telles réunions du Conseil, le déroulement desquelles doit être retransmis d'une manière continue à cet administrateur. Toute réunion du Conseil tenue par de tels moyens sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés/Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des employés de la Société ou à toute autre partie contractuellement liée à la Société.

Les décisions peuvent également être prises par des résolutions écrites signées par tous les administrateurs.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assuré la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tout acte pour le compte de la Société, qui n'est pas expressément réservé par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires et aura, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque

Compartiment et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement qui peuvent être imposées par la Loi de 2002 et les réglementations ainsi que par le Conseil.

Le Conseil peut décider que l'investissement de la Société soit fait (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur un marché réglementé tel que défini par la loi; (ii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou traités sur d'autres marchés réglementés dans un Etat Membre de l'Union Européenne en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; (iii) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle du pays de l'Europe de l'est et de l'ouest, du continent africain, des continents américains, d'Asie, d'Australie et d'Océanie, ou négociés sur un autre marché dans les pays mentionnés plus haut, prévu que tel marché est régulier, reconnu et ouvert au public; (iv) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle de toute bourse de valeurs ou autres marchés tels que mentionnés plus haut, et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, aussi bien que (v) dans toutes autres valeurs, instruments ou autres actifs tenant compte des restrictions tels que décidés par le Conseil en conformité avec les lois et règlements applicables et mentionnés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent des actifs nets totaux de chaque catégorie d'actions de la Société dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales ou par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, par un Etat hors Union Européenne, tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise et mentionné dans les documents de vente de la Société, ou par toute institution internationale de laquelle un ou plusieurs des Etats membres de l'Union européenne sont partie(s), ou par tout Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, pourvu qu'au cas où la Société décide d'utiliser cette possibilité elle doit détenir, pour le compte de la catégorie concernée, des valeurs d'au moins six émissions et les titres de chacune de ces émissions ne doivent pas s'élever à plus de trente pourcent de la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie.

Le Conseil peut décider d'effectuer les investissements de la Société dans des instruments financiers dérivés, y compris des instruments équivalents permettant un règlement en liquide, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré-à-gré, pourvu que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments couverts par l'article 41 (1) de la loi de 2002, des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels que décrits dans ses documents de vente.

Le Conseil peut décider que les investissements d'une catégorie soient faits dans le but de répliquer un certain indice d'actions ou d'obligations pourvu que cet index soit reconnu par l'autorité luxembourgeoise de supervision sur la base qu'il est suffisamment diversifié, qu'il constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et qu'il fait l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets de n'importe quelle - catégorie dans des organismes de placement collectif tel que défini à l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2002 sauf si prévu autrement pour une catégorie déterminée dans les documents de vente de la Société.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe ne sera pas applicable lorsque la décision du Conseil concerne des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase, qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Kempen Capital Management N.V., ses filiales ou sociétés affiliées ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer tant qu'un tel «intérêt personnel» n'est pas en conflit avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou

créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou administration fautive.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un directeur ou fondé de pouvoir de la Société autorisé à cet effet, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

**Art. 20.** La Société désignera un réviseur d'entreprise agréé qui remplira les fonctions prescrites par l'article 113 de la Loi de 2002. Le réviseur d'entreprise agréé devra être élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

**Art. 21.** Selon les dispositions prescrites ci-après, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans les seules limites prévues par la loi.

Tout actionnaire peut demander à tout moment le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société au montant minimum tel que prévu dans les documents de vente de la Société.

Le Prix de Rachat sera payé normalement endéans le délais suivant le Jour d'Evaluation applicable décidé par le Conseil et publié dans les documents de vente de la Société, ou au jour de réception par la Société des certificats d'actions (s'il y a lieu), et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire d'une action de la catégorie en question, déterminée conformément aux dispositions de l'article 23 des présents Statuts moins un ajustement ou charge, la charge de vente différée ou la charge de rachat, toutes, telles que prévues par les documents de vente.

Toute demande devra être déposée ou confirmée par écrit de la part de l'actionnaire au siège de la Société à Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou société désignée par la Société en tant qu'agent pour le rachat d'actions. La Société, ou son agent désigné à cet effet, devra être en possession du ou des certificat(s), le cas échéant, des actions en bonne et due forme, accompagné(s) d'une preuve valable de transfert ou de cession, avant qu'elle ne procède au paiement du Prix de Rachat.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de ses actions en tout ou en partie en des actions d'une autre catégorie, conformément à la formule de conversion telle que stipulée de temps à autre par le Conseil et publiée dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le Conseil pourra imposer toutes restrictions relatives entre autres à la fréquence de conversion, et rendre la conversion sujette au paiement des frais, tels que fixés et publiés dans le prospectus le plus récent.

Aucune conversion ni rachat par un seul actionnaire ne peut, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil, se faire pour un montant moindre que la détention minimale requise pour chaque actionnaire et tel que déterminé te temps à autre par le Conseil.

Si le rachat ou la conversion ou la vente des actions réduit la valeur de la détention d'un seul actionnaire des actions d'une catégorie en dessous du minimum de détention, tel que déterminé par le Conseil de temps à autre, alors cet actionnaire sera obligé de demander le rachat ou la conversion, selon le cas, de toutes ses actions de cette catégorie.

Si à une date d'évaluation donnée, des demandes de rachat ou de conversion portent sur plus de 10% des actions émises pour une classe donnée, le Conseil peut décider de reporter au prò rata tout ou partie de ces demandes de rachats ou de la conversion de ces actions à la prochaine date d'évaluation. De telles demandes de rachat ou de conversion seront traitées prioritairement à toute demande subséquente. La Société ne donnera pas effet à un transfert d'actions dans son Registre des Actionnaires qui pourrait conduire l'investisseur à ne pas remplir les conditions de détention minimales.

Dans l'hypothèse où pendant une période telle que publiée dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une catégorie ou d'une sous-catégorie s'avérait inférieure à l'équivalent de 5 millions d'Euro, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant la catégorie ou sous-catégorie concernée, ou au cas où cela serait dans le meilleur intérêt des actionnaires concernés, le Conseil pourra racheter toutes les actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée, à un prix tenant compte des frais de réalisation anticipée et de liquidation lors de la clôture de la catégorie ou sous-catégorie concernée (de la manière déterminée par le Conseil), mais sans commission de rachat, ou peut fusionner cette catégorie ou sous-catégorie avec une autre catégorie ou sous-catégorie de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil sera opposable aux porteurs d'actions de la catégorie ou sous-catégorie concernée après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission de rachat.

La fermeture d'une catégorie ou sous-catégorie par un rachat obligatoire de toutes les actions ou par une fusion avec une autre catégorie ou sous-catégorie de la Société ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, peut être effectuée seulement après l'accord préalable des actionnaires de la catégorie ou sous-catégorie concernée, lors d'une assemblée qui peut être tenue valablement sans quorum et de décider à la majorité simple des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une fusion de la Société avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'une catégorie ou sous-catégorie seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.

**Art. 22.** La valeur nette d'inventaire des actions de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée, pour les actions de chaque catégorie d'actions, périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme «date d'évaluation»), étant entendu que si une telle date d'évaluation était un jour considéré comme férié par les banques à Luxembourg, cette date d'évaluation serait reportée au jour ouvrable suivant le jour férié. La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de n'importe quelles catégories d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette catégorie, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions:

(h) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses ou l'un des principaux marchés auxquels une partie substantielle des investissements correspondant à une catégorie d'actions de la Société est cotée ou négociée, est fermée notamment pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

(i) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas évaluer ou disposer des avoirs correspondant à une catégorie d'actions; ou

(j) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des avoirs correspondant à la catégorie d'actions ou les cours en bourse ou la valeur de tout autre marché sont hors de service;

(k) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'une catégorie donnée ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent dans l'opinion du Conseil être effectués à des taux de change normaux; ou

(l) en cas de décision de liquider la Société ou une des catégories, au jour ou après le jour de la publication du premier avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires à ces fins.

Le Conseil a le pouvoir de suspendre l'émission, le rachat ou la conversion des actions d'une ou plusieurs catégories à tout moment lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la (des) catégorie(s) concernée(s) est suspendu par la Société en vertu des pouvoirs décrits ci-avant. Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion faite ou pendante durant une telle période de suspension peut être annulée par demande écrite adressée à la Société avant la fin de cette période de suspension. Si une telle demande d'annulation n'est pas faite, les actions en question seront émises, rachetées ou converties en date de la première journée d'évaluation suivant la clôture de la période de suspension. Les investisseurs ayant demandé l'émission, le rachat ou la conversion d'actions seront informés si une telle suspension excède une période de sept jours. Un avis pourra aussi être publié dans les journaux des pays où les actions de la Société sont commercialisées auprès du public.

La suspension relative à une quelconque catégorie restera sans effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et sur l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'une quelconque autre catégorie d'actions.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera par un chiffre par action dans la monnaie de la catégorie d'actions concernée et sera déterminée à chaque date d'évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constitués par les avoirs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette catégorie d'actions lors de la fermeture des bureaux à cette date, par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions, le prix ainsi obtenu étant arrondi aux deux décimales près les plus proches de la manière suivante et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les documents de vente de la Société pour une certaine catégorie d'actions donnée:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

(m) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(n) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(o) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(p) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

(q) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(r) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;

(s) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(h) La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante;

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotées ou négociées sur un marché réglementé (un «Regulated Market» tel que défini dans les documents de vente de la Société et ci-après un «Marché Réglementé») sera déterminée suivant le dernier cours disponible.

3) La valeur de toutes les valeurs mobilières et/ou des instruments financiers dérivés qui sont négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée suivant le dernier cours disponible.

4) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au jour d'évaluation ne sont cotées ou négociées ni sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées sur un Marché Réglementé ou un autre marché réglementé, le prix déterminé suivant alinéas 2) et 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel compétent et indépendant nommé par le Conseil.

5) Les actions ou parts de fonds d'investissement sous-jacents de type ouvert seront évaluées à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire calculées disponibles.

6) Les instruments du marché monétaire seront évalués:

- à leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité initiale ou résiduelle supérieure à 12 mois. La valeur de ces instruments lorsqu'ils ne sont ni cotés ni négociés sur un Marché Réglementé ou autre marché réglementé et disposent d'une maturité résiduelle inférieure à 12 mois mais supérieure à 90 jours, sera considérée comme étant leur valeur nominale, avec tous les intérêts accrus afférents, et

- sur une base de coûts amortis se rapprochant de leur valeur de marché pour les instruments qui ont, au moment de leur acquisition par la Société, une maturité résiduelle de moins de 90 jours.

7) La valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un autre marché réglementé sera déterminée quotidiennement d'une manière fiable et vérifiable conformément à la pratique du marché et vérifiée par un professionnel indépendant et compétent nommé par le Conseil.

8) Les transactions «Swap» seront évaluées sur base du calcul de la valeur nette actuelle de leurs flux de liquidités escomptés.

La Société peut appliquer d'autres principes d'évaluation appropriés des avoirs de la Société et/ou des avoirs d'une catégorie donnée s'il est impossible d'appliquer les méthodes de calcul susmentionnées ou si ces méthodes sont inapplicables en raison de circonstances ou d'événements extraordinaires.

La valeur des avoirs et du passif libellés dans une devise autre que la devise de référence d'une catégorie d'actions sera convertie dans la devise de référence de cette catégorie à la valeur d'échange déterminée de bonne foi au jour d'évaluation applicable par ou selon les procédures déterminées par le Conseil.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de market timing), le Conseil peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'une méthodologie d'évaluation pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

B. Le passif de la Société sera censé inclure:

(b) tous les frais administratifs échus ou accrus, y inclus toutes les redevances dues au conseiller en investissement, à la banque dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société, les frais de constitution et d'enregistrement auprès des autorités de contrôle, de même que les frais et dépenses juridiques, de contrôle, de gestion, de dépôt, d'agent payeur et de représentation de l'administration de la Société et de son administration centrale, les frais des publications légales, des prospectus, rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, notifications, les frais de marketing et de publicité raisonnables, toutes dépenses d'infrastructure et, de façon générale, tous autres frais découlant de l'administration de la Société;

(c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou aura droit;

(d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour, d'évaluation et fixée par le Conseil et d'autres réserves autorisées ou, approuvées par le Conseil;

(e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

(f) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

(g) si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

(h) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;

(i) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un pool déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les pools à valeur égale ou, si le montant le justifie, au prorata de la Valeur Nette d'Inventaire des catégories d'actions concernées;

(j) à la date du paiement des dividendes aux détenteurs d'actions d'une catégorie d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

Si, tel que décrit à l'Article 5 ci-avant, il a été créé à l'intérieur de la même catégorie d'actions, deux ou plusieurs sous-catégories d'actions, les règles d'attribution, ci-avant énoncées, seront applicables mutatis mutandis à ces sous-catégories.

#### D. Pour les besoins de cet article

(k) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 21 ci-avant, sera considéré comme action émise et existante jusqu'après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation s'appliquant au rachat de telle action et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

(l) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle la valeur nette des différentes séries sont exprimées seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et

(m) effet sera donné à la date d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société à la date d'Évaluation, dans la mesure du possible.

#### E. Pooling

Le Conseil peut décider d'investir et de gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs catégories d'actions (ci-après «catégories participantes») en commun, si cela est approprié eu égard aux secteurs d'investissement respectifs. Toute masse d'avoirs élargie («pool») sera initialement formée par le transfert d'espèces ou (sous réserve des limitations ci-après énumérées) d'autres avoirs de chacune des catégories participantes. Après, le Conseil peut, de temps en temps, effectuer d'autres transferts au pool. Il peut aussi transférer des avoirs du pool à chaque catégorie participante, jusqu'à hauteur du montant de la participation de la catégorie participante concernée. Les avoirs autres que les espèces ne peuvent être alloués à un pool seulement si cela est approprié eu égard au secteur d'investissement du pool concerné.

Les avoirs du pool auxquels chaque catégorie participante à droit seront déterminés par référence aux attributions et retraits d'avoirs par cette catégorie participante et les attributions et retraits faits pour le compte des autres catégories participantes.

Les dividendes, intérêts et autres distributions, ayant un caractère de revenu et reçues en relation avec les avoirs d'un pool seront immédiatement crédités aux catégories participantes en proportion de leurs droits sur les avoirs du pool au moment de la réception.

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offrira des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire, telle que définie ci-avant, pour la catégorie d'actions en question, majorée des commissions qui pourront être décidées par le Conseil à sa discrétion et publiées dans les documents de vente. Le prix ainsi déterminé (le «Prix d'Emission») sera payable dans un délai à fixer par le Conseil, lequel ne pourra pas excéder sept jours ouvrables à compter de la date d'attribution des actions. Sous réserve de l'approbation du Conseil et du respect de toutes lois applicables, en particulier en ce qui concerne un rapport spécial de vérification confirmant la valeur de tous les apports en nature, le Prix d'Emission pourra être payé en apportant dans la Société des valeurs mobilières jugées acceptables par le Conseil, compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société.

**Art. 25.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2002 («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières et espèces de la Société seront détenues par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil utilisera tous ses efforts pour trouver une banque pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs pourront mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à la place.

**Art. 26.** L'exercice social de la Société commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro. Au cas où il existera différentes catégories d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil pour chaque catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde du bénéfice annuel. Les dividendes peuvent inclure des gains de capital réalisés et non réalisés après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée à l'article 11.

Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions d'une catégorie d'actions à partir du revenu attribuable à la masse des avoirs correspondant à cette catégorie d'actions par décision du Conseil. Les dividendes déclarés seront payés en règle générale dans la monnaie d'expression de la catégorie d'actions en question ou, exceptionnellement, en toute autre monnaie et en tout autre lieu et temps tels que décidés par le Conseil.

Les dividendes peuvent en outre, pour chaque catégorie d'actions, comprendre un prélèvement sur un compte d'égalisation qui pourra être institué pour une catégorie ainsi déterminée et qui, dans ce cas, et pour la catégorie dont s'agit, sera crédité à la suite de l'émission d'actions et débité à la suite du rachat d'actions, et ce pour un montant qui sera calculé sur base de la part des revenus accumulés qui correspondrait à ces actions.

**Art. 28.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque série d'actions sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque catégorie d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette catégorie.

**Art. 29.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une catégorie d'actions par rapport à ceux des autres catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces catégories d'actions.

**Art. 30.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi de 2002.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2010.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le Jeudi 13 janvier 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Kempen Capital Management N.V. . . . . .	EUR 300.000,-	300
TOTAL . . . . .	EUR 300.000,-	300

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 7.500,-.

#### *Constataions*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Hendrik Luttenberg, président du conseil d'administration, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas;
- Jacques Elvinger, Associé, Elvinger, Hoss & Prussen, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Richard Goddard, Collaborateur, The Directors' Office S.A., Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Patrick Hermse, Directeur financier, Van Lanschot Trust Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- John Vaartjes, Directeur des opérations, Kempen Capital Management N.V., Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Beethovenstraat 300, NL-1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas.

*Deuxième résolution*

A été nommé réviseur d'entreprises pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et adresse, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. COUR - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16607. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le quatre mai de l'an deux mille neuf.

Référence de publication: 2013114048/1421.

(130138185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

**LED Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.975.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LED Acquisition S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 159.975 and incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, on 25 March 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-1496 of 7 July 2011.

The meeting was presided by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, requested the notary to state that:

the chairman declared and

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all the shareholders holding all the ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) ordinary shares and the one (1) unlimited share in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Approval of the accounts for the period from 25 March 2011 (date of incorporation) to 31 December 2011 and allocation of result;
2. Approval of the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2012 and allocation of result;
3. Approval of the interim accounts for the period from 1 January 2013 to 21 May 2013;
4. Discharge of the members of the supervisory board and of the sole manager of the Company for (i) the period from 25 March 2011 to 31 December 2011, (ii) the financial year ended 31 December 2012 and (iii) the period from 1 January 2013 to the day of putting the Company into liquidation;
5. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed unanimously.

*First resolution*

The meeting noted the accounts of the Company for the period beginning on 25 March 2011 (date of incorporation) and ending on 31 December 2011 (the "2011 Accounts") which report a net loss of one hundred and one thousand five hundred eighty-six Euro (EUR 101,586.-). The meeting further noted that such accounts have been approved by the board of managers of LED S.à r.l., acting in its capacity as sole manager and unlimited shareholder of the Company, on 21 May 2013.

In view of the above, the meeting resolved to approve the 2011 Accounts together with all their appendices and notes.

The meeting further resolved to carry forward the net loss for the period ended on 31 December 2011 and amounting to one hundred and one thousand five hundred eighty-six Euro (EUR101,586) to the subsequent year.

*Second resolution*

The meeting noted the accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2012 (the "2012 Accounts") which report a net loss of ninety-four Euro (EUR 94.-). The meeting further noted that such accounts have been approved by the board of managers of LED S.a r.l., acting in its capacity as sole manager and unlimited shareholder of the Company, on 21 May 2013.

In view of the above, the meeting resolved to approve the 2012 Accounts together with all their appendices and notes.

The meeting further resolved to carry forward the net loss for the financial year ended on 31 December 2012 amounting to ninety-four Euro (EUR 94.-).

*Third resolution*

The meeting noted the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2013 to 21 May 2013 (the "Interim Accounts").

The meeting resolved to approve the Interim Accounts.

*Fourth resolution*

The meeting further decided and resolved to discharge the members of the supervisory board of the Company and the sole manager of the Company, being LED S.à r.l., which have been in office during (i) the period from 25 March 2011 to 31 December 2011, (ii) the financial year ended on 31 December 2012 and (iii) the period from January 1, 2013 to the present day in respect of the performance of their duties for such periods.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The meeting resolved to appoint as liquidator Value Partners S.A., with registered office in Luxembourg, L-2661, 44, rue de la Vallée, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 172.950.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «LED Acquisition S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.975 et constituée par acte de Maître Edouard Delosch, notaire ayant alors résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1496 du 7 juillet 2011.

L'assemblée a été présidée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité émises sont représentés à la présente assemblée.

(C) Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation des comptes pour la période du 25 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 et allocation du résultat;

2. Approbation des comptes annuels pour l'année s'étant terminée le 31 décembre 2012 et allocation du résultat;

3. Approbation des comptes intérimaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 21 mai 2013;

4. Décharge des membres du conseil de surveillance et du gérant unique de la Société pour (i) la période du 25 mars 2011 au 31 décembre 2011, (ii) l'année comptable s'étant terminée le 31 décembre 2012 et (iii) la période du 1 janvier 2013 au jour de la mise en liquidation de la Société;

5. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par décisions unanimes:

#### Première résolution

L'assemblée a pris connaissance des comptes de la Société pour la période commençant le 25 mars 2011 (date de constitution) et se terminant le 31 décembre 2011 (les «Comptes 2011») qui rapportent une perte nette de cent un mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 101.586,-). L'assemblée a de plus pris connaissance du fait que lesdits comptes ont été approuvés par le conseil de gérance de LED S.à r.l., agissant en sa capacité de gérant unique et associé commandité de la Société, le 21 mai 2013.

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée a décidé d'approuver les Comptes 2011 ensemble avec leurs annexes et notes.

L'assemblée a en outre décidé de reporter la perte nette pour la période se terminant le 31 décembre 2011 d'un montant de cent un mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 101.586,-) à l'année subséquente.

#### Deuxième résolution

L'assemblée a pris connaissance des comptes de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012 (les «Comptes 2012») qui rapportent une perte nette de quatre-vingt-quatorze euros (EUR 94,-). L'assemblée a de plus

noté que lesdits comptes ont été approuvés par le conseil de gérance de LED S.à.r.l., agissant en sa capacité de gérant unique et associé commandité de la Société, le 21 mai 2013.

Compte tenu de ce qui précède, l'assemblée a décidé d'approuver les Comptes 2012 avec ensemble leurs annexes et notes.

L'assemblée a en outre décidé de reporter la perte nette pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 d'un montant de quatre-vingt-quatorze euros (EUR 94,-) à l'année subséquente.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a pris connaissance des comptes intérimaires de la Société pour la période comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 21 mai 2013 (les «Comptes Intérimaires»).

L'assemblée a décidé d'approuver les Comptes Intérimaires.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a en outre décidé et résolu de donner décharge aux membres du conseil de surveillance de la Société et au gérant unique de la Société, LED S.à.r.l., qui étaient en fonction pendant (i) la période du 25 mars 2011 au 31 décembre 2011, (ii) l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012 et (iii) la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au jour d'aujourd'hui pour la performance de leurs obligations pendant lesdites périodes.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Value Partners S.A. ayant son siège social au Luxembourg, L-2661, 44, rue de la Vallée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.950.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'amendée). L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2013. Relation: DIE/2013/6713. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé):* RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076537/170.

(130094606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

---

### **OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.084.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, twenty-fourth day of May.  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

OCEANDRILL LTD, a company incorporated under the law of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the commercial Register under number 263868, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) existing under the name of OCEANDRILL MEXICO HOLDINGS S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B166.084, with registered office at 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December 15, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 467 of February 22, 2012;
- the Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000.-) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCEANDRILL LTD., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée au Registre de commerce sous le numéro 263868, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société privée à responsabilité limitée existant sous la dénomination OCEANDRILL MEXICO HOLDINGS S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166.084, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 13, Avenue de la Gare (la «Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 15 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 467 du 22 février 2012;
- le capital social de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2013. Relation: EAC/2013/6791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083432/89.

(130102711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 27 novembre 2012 que Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., transfère toutes les Parts Sociales qu'elle détient dans la Société à Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S. à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B93.646, ayant son siège social au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084245/14.

(130103375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**PAH Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.884.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 27 novembre 2012 que Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l., transfère toutes les Parts Sociales qu'elle détient dans la Société à PAH Luxembourg 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.899, ayant son siège social au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084246/14.

(130103899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---